

Vu la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002;

Vu le décret 2002-1029 du 2 août 2002 relatif à la certification professionnelle;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2014, paru au Journal Officiel de la République Française du 30 janvier 2014,

portant inscription du titre de Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques au Répertoire National des Certifications Professionnelles ; Vu la délibération du jury en date du 12 octobre 2016, le titre de

RESPONSABLE D'ACTIVITES OU D'ENTREPRISES TOURISTIQUES

NIVEAU II CODE NSF 334p EQUIVALENT NIVEAU 6 DU CADRE EUROPEEN DES CERTIFICATIONS

est décerné à

Monsieur Quentin VILFEU né le 07 mai 1994

par IPAC – 42 chemin de la Prairie – 74000 Annecy – France

Fait à Annecy, le 20 octobre 2016

Le titulaire

Apprendre & Entreprendre

Le Président du Jury Michel CALLOT

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECONNU PAR L'ETAT ARRETE DU 29 JUILLET 1993 — JORF DU 29 SEPTEMBRE 1993